

PROCES-VERBAL
DE LA TRENTE-QUATRIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 1969 A 13 HEURES 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, le baron Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; M. Emminger, membre du Direktorium de la Deutsche Bundesbank; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. Clappier; le Directeur Général de la Banca d'Italia, M. Baffi, accompagné par M. Maserà; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca; le Président du Comité des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola, ainsi que M. Mertens de Wilmars, Président du groupe d'experts sur le système communautaire de soutien monétaire à court terme. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents.

Le Président ouvre la séance en faisant part des regrets de M. Blessing qui a dû se rendre à Bonn et qui ne peut pas, de ce fait, assister à la réunion. M. Blessing est représenté par M. Emminger qui siégera également en tant que Président en exercice du Comité Monétaire.

Le Gouverneur Ansiaux tient, d'autre part, à adresser au nom du Comité, ses compliments à M. Ossola pour la brillante promotion dont il vient de faire l'objet au sein de la Banca d'Italia. Il souligne enfin qu'il a demandé à M. Mertens de Wilmars de venir présenter aux Gouverneurs le rapport établi par le groupe d'experts sur le système communautaire de soutien monétaire à court terme.

Approbation du procès-verbal de la trente-troisième séance

Le Président invite le Secrétaire Général à donner lecture du procès-verbal de la trente-troisième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

Projet d'Accord sur un système communautaire de soutien monétaire à court terme

Le Président lit tout d'abord une lettre par laquelle le Ministre des Finances des Pays-Bas prie M. Zijlstra de réserver la position des autorités néerlandaises à l'égard du mécanisme de soutien monétaire à court terme. Il invite ensuite M. Mertens de Wilmars à présenter l'avant-projet d'Accord, daté du 6 novembre, qui a été établi par le groupe d'experts et qui doit être examiné maintenant par le Comité.

M. Mertens de Wilmars précise que le projet d'Accord et sa Note d'accompagnement doivent être considérés comme des documents techniques qui comportent, dans plusieurs cas, des formules alternatives et dont l'objet est de fournir des éléments de discussion pour les Gouverneurs. Il fait un exposé complet du contenu des documents en soulignant notamment les points sur lesquels les experts devraient avoir des directives complémentaires.

Le Comité engage une discussion très approfondie qui porte sur tous les articles du projet d'Accord, et plus particulièrement sur les questions essentielles que soulève l'établissement d'un système communautaire de soutien monétaire à court terme, à savoir:

- l'ampleur et la clé de répartition du système,
- le financement du soutien,
- l'agent du système et ses fonctions,
- la garantie de change et les conditions des facilités,
- le partage des risques,
- le rôle de la Commission dans le fonctionnement du système.

Le Comité termine sa longue discussion en décidant que sur la base des conclusions et des orientations qui viennent d'être dégagées et qui ont permis d'aboutir à un accord ou à un rapprochement des positions sur de nombreux points, les experts établiront un nouveau projet d'Accord qui sera soumis aux Gouverneurs dans les meilleurs délais, afin qu'il soit ensuite examiné en Comité lors de la prochaine séance, c'est-à-dire le lundi 8 décembre 1969.

4. Accords de swap entre la Banque de Réserve Fédérale de New York et les banques centrales de la C.E.E.

En raison du temps consacré à l'examen du projet d'Accord sur le système communautaire de soutien monétaire à court terme, le Président ne fait que rappeler cette question à l'attention du Comité.

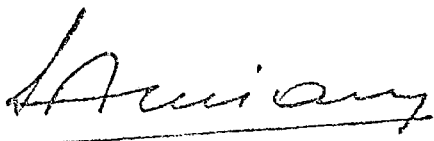
5. Analyse de la trentième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

Pour la même raison, les Gouverneurs ne procèdent pas à l'analyse des documents de travail et ils conviennent de la renvoyer à la prochaine séance, étant entendu que les documents seront mis à jour, dans la mesure du possible, d'ici le 8 décembre

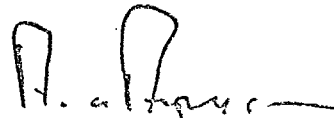
6. Autres questions relevant de la compétence du Comité

7. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu à Bâle, le lundi 8 décembre 1969 à 13 heures 30.



Président



Secrétaire Général